



Commune de CERNY

(Essonne)

Extrait de délibération du Conseil d'Administration

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 11 avril à 17 h, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Présidente, à la suite de la convocation adressée le 29 mars 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mmes LEPAGE, BARBERI, VUITRY TRIMBOUR,

Absentes excusées : Mmes FRANCISCO, CARPENTIER et SAINGERY

Secrétaire de séance : Mme Chrystelle LEPAGE

N° 2025 / II / 4 – 7.5 Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé – Année 2025

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 10- 1 et 25-1,

VU la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et instituant le contrat d'engagement républicain,

VU la délibération n° 2025/ II / 3 – 7.1 du Conseil d'administration du 11 avril 2025 portant (approbation) du budget primitif 2025,

CONSIDÉRANT la volonté de ses membres d'attribuer en 2025 une subvention de fonctionnement à divers associations et organismes de droit privé,

CONSIDÉRANT les engagements que doit prendre toute association ou fondation qui bénéficie d'une subvention publique,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

DÉCIDE l'attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé, conformément au tableau d'affectation ci-après :

| Titre de l'association | Montant alloué |
|---|-----------------------|
| Secours populaire | 400,00 € |
| Association des Sclérosés en Plaques | 300,00 € |
| Association de Soins à Domicile du Val d'Orge | 600,00 € |
| Les Amis des Petits frères des pauvres | 400,00 € |
| Amis du foyer Degommier | 400,00 € |